

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 Septembre 2016

Date de la convocation : 06 Septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 10

Le vingt-cinq Août deux mil seize, à 19h30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Claude Connart, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 06 Septembre 2016 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, ci-après :

Ordre du Jour :

1 – Approbation de l'Enquête publique

2016 - 21

Questions diverses

Étaient présents : Mmes DESENFANT C, VERLOO E, MARTINS MI, RENARD F

Mrs CONNART C, LESPERANCE C, HERY H, LIESSE C, LANDOT JP, LAVIGNE R

Absents : LESPERANCE C, RENARD F (Excusés)

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mr LIESSE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération approuvant l'enquête publique

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L141-2 à L141-4 et R141.4 à R141.10

Vu la délibération du 17 mai 2016 constatant la désaffectation de fait de la VC 16 dite Ruelle Fourgon,

Vu la délibération du 08 juin 2016 décidant de déclasser la ruelle Fourgon dans le domaine privé de la commune,

Vu la délibération du 08 juillet 2016 décidant la mise à l'enquête publique de la modification du tracé de la Ruelle Fourgon,

Vu l'arrêté du 11 juillet 2016 prescrivant l'enquête publique,

Vu les pièces du dossier d'enquête publique,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 juillet au 11 Août 2016

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir le projet,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur

Approuve la modification du tracé de la Ruelle Fourgon

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.

Questions diverses : Néant